

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions générales de vente et les dispositions dans le devis du Vendeur (le cas échéant), la confirmation ou la facture envoyée par le Vendeur (collectivement l'« **Accord** ») régissent toutes les ventes relatives aux produits (« **Produits** ») et aux services (« **Services** ») de l'entité juridique Nortek vendant des Produits et Services (« **Vendeur** ») au client (« **Acheteur** »). En cas de divergence entre les présentes Conditions générales et un devis, une confirmation ou une facture, les dispositions des présentes Conditions générales prévaudront. L'Acheteur reconnaît que le Vendeur, par l'intermédiaire de ses filiales (c'est-à-dire, les entités mères, les succursales et autres filiales) offre des capacités de fabrication élargies, et le Vendeur peut, à sa seule discrétion, fabriquer, approvisionner ou livrer à partir d'un quelconque lieu ou d'une quelconque source, y compris toutes ses filiales, tout Produit ou Service. Cette fabrication, cet approvisionnement ou cette livraison provenant de ces filiales sont également soumis aux présentes Conditions générales. L'application des conditions générales de l'Acheteur est expressément exclue.

1. Prix et Taxes. Les prix sont ceux en vigueur lorsque le Vendeur accepte un bon de commande. Le Vendeur peut accepter ou refuser des bons de commande à sa seule discrétion. L'Acheteur doit payer ou rembourser sans délai au Vendeur toute taxe locale ou nationale, notamment la TVA, découlant de la vente ou de la livraison des Produits et Services ou fournir un certificat d'exonération. Les prix, les modèles et les spécifications des matériaux peuvent être modifiés ou retirés par le Vendeur jusqu'à ce que l'offre proposée par le Vendeur ait été acceptée par l'Acheteur.

2. Paiement. Le délai de paiement est de 30 jours nets à compter de la date de facturation. L'Acheteur doit payer tous les montants par virement bancaire sur le compte désigné par le Vendeur. Tous les prix sont indiqués et doivent être payés en euros, ou selon ce qui est autrement précisé sur le devis. Si l'Acheteur s'abstient de procéder à un paiement ou ne paie pas une facture conformément à ses conditions, ou selon les échéances de paiement qui ont été expressément acceptées par écrit par le Vendeur, en plus de tous les autres droits et recours à la disposition du Vendeur : (a) l'Acheteur est responsable de l'ensemble des frais, dépenses et commissions raisonnables supportés par le Vendeur relativement à l'arrêt de la livraison et du transport, au stockage des Produits et dans le cadre du renvoi ou de la revente de Produits ; (b) le Vendeur a le droit de résilier l'Accord ou de suspendre son exécution conformément aux dispositions de l'Accord ainsi que tout autre accord conclu avec l'Acheteur ; et (c) l'Acheteur sera responsable envers le Vendeur de tous les frais raisonnables de recouvrement, y compris les honoraires raisonnables

d'avocats. A compter de leur date d'échéance, tout montant impayé se verra de plein droit appliquer un intérêt de retard conventionnel au taux de 12 % par an (ou au taux maximum permis par la loi) sans mise en demeure préalable et, si des échéances de paiement ont été convenues par écrit, le Vendeur se réserve le droit de réclamer des intérêts de retard à un taux fixé dans les limites légales sur tout solde restant dû, que les montants restant dus soient échus ou non. En aucun cas l'Acheteur n'est autorisé à compenser des montants dus au Vendeur ou exigibles ultérieurement par celui-ci avec des montants dont le paiement serait réclamé par l'Acheteur au Vendeur dans le cadre de toute réclamation ou avec tout autre paiement de quelque nature que ce soit.

3. Modifications. Le Vendeur peut réviser ses prix, les dates de livraison et les garanties à l'occasion de l'acceptation de demandes de modifications des Produits ou Services par l'Acheteur. Si l'Acheteur refuse les modifications proposées par le Vendeur quant aux Produits fabriqués sur demande et qui sont jugées nécessaires par le Vendeur afin de se conformer aux spécifications applicables, le Vendeur est libéré de son obligation de se conformer à ces spécifications dans la mesure où, de l'avis raisonnable du Vendeur, cette obligation de se conformer aux spécifications est susceptible d'être affectée par ledit refus du Vendeur.

4. Expédition et livraison. Les livraisons de Produits et le risque de perte sont transférés EXW aux locaux du Vendeur selon les règles INCOTERMS 2010. L'Acheteur est responsable de tous les frais de surestaries ou d'entreposage. La propriété des Produits est uniquement transférée à l'Acheteur à compter du moment où l'Acheteur a payé tous les montants dus au Vendeur, y compris les intérêts et les frais, en lien avec les Produits concernés. La propriété d'un quelconque logiciel fourni avec les Produits est conservée par le Vendeur ou son fournisseur. Toute réclamation concernant les dommages dus au transport ou les pièces manquantes doit être soumise directement au transporteur. Toutes les dates d'expédition sont approximatives et non garanties. Le Vendeur se réserve le droit d'effectuer des expéditions partielles. Le Vendeur n'a aucune obligation concernant la présentation d'un avis de livraison en ce qui concerne les Produits pour lesquels l'Acheteur n'a pas fourni d'instructions d'expédition. Si l'expédition des Produits est reportée ou retardée par l'Acheteur pour une raison quelconque, y compris un Cas de force majeure (défini à l'article 9), le Vendeur peut stocker les Produits aux frais et aux risques de l'Acheteur, les Produits étant alors considérés comme livrés. Les Produits ne peuvent être renvoyés sauf avec le consentement écrit préalable du Vendeur, qui peut comprendre des conditions supplémentaires.

5. Inspection et acceptation. Le Vendeur doit donner son consentement pour toute pré-inspection avant livraison ou pour tout essai de réception en usine, qui aura lieu à un moment acceptable pour le Vendeur. L'Acheteur a jusqu'à la date la plus rapprochée entre deux jours avant l'expédition ou dix jours après l'essai de réception en usine pour informer le Vendeur par écrit d'objections particulières ; si l'Acheteur n'en informe pas le Vendeur, l'Acheteur sera considéré comme ayant accepté et autorisé la livraison des Produits. Si l'Accord prévoit un essai de réception sur site, le Vendeur doit vérifier que les Produits ont été livrés sans dommage matériel et qu'ils sont en bon état de fonctionnement. La réalisation d'un essai de réception sur site constitue l'acceptation complète et finale des Produits. L'essai de réception est réputé effectué et les Produits sont considérés comme acceptés à la date la plus rapprochée entre le 30^e jour suivant la livraison des Produits et l'utilisation ou la revente des Produits, sauf si les parties en conviennent autrement par écrit.

6. Garantie limitée. (a) Le Vendeur garantit : (i) que tous les Produits (hors logiciels et pièces détachées) fabriqués par le Vendeur seront conformes aux spécifications fournies par le Vendeur et seront dépourvus de défaut de matériau et de fabrication (« **Défauts** ») pendant une période de 12 mois suivant l'installation ou de 18 mois suivant la date d'expédition, le premier de ces termes atteint prévalant, dans le cadre d'une utilisation normale, si les Produits ont fait l'objet d'un entretien régulier et s'ils ont été installés conformément aux instructions du Vendeur. Le Vendeur garantit que les pièces détachées neuves seront dépourvues de Défauts pendant une période de 12 mois suivant la date d'expédition. L'Acheteur doit informer sans délai le Vendeur de tout Défaut découvert et si une telle notification survient au cours de la période de garantie applicable, le Vendeur doit corriger ledit Défaut, à son choix, en réglant, réparant ou remplaçant les Produits ou toute partie concernée des Produits, ou en proposant le remboursement de la partie du prix d'achat correspondant à la partie défectueuse du Produit. L'Acheteur assume l'entière responsabilité et prend en charge toutes les dépenses relatives à l'enlèvement, à la réinstallation et au transport (tant pour le renvoi que la livraison de nouvelles pièces). L'Acheteur doit autoriser le Vendeur à accéder aux locaux dans lesquels se trouvent les Produits à toute heure raisonnable afin que le Vendeur puisse évaluer un quelconque Défaut et effectuer les réparations ou les remplacements sur place. Les parties réparées ou remplacées des Produits sont garanties jusqu'au dernier jour de la période de garantie applicable aux parties défectueuses des Produits réparés ou remplacés ou pendant les 30 jours suivant la fin des réparations ou la date d'expédition des pièces de rechange ; et (ii) les Services seront exécutés selon les règles de l'art. Si l'Acheteur informe le Vendeur de quelconques Services non conformes dans les 30 jours après l'exécution des Services, le Vendeur

doit effectuer à nouveau, si cette solution est possible, les Services directement concernés par ladite défaillance, à ses propres frais. L'unique recours de l'Acheteur concernant une telle non-conformité des Services est limitée au coût de la nouvelle exécution des Services.

(b) L'Acheteur est responsable du démontage et du remontage des produits non fournis par le Vendeur. Le Vendeur ne garantit pas et n'a aucune obligation à l'égard des Produits qui : (i) ont été réparés ou modifiés par une personne autre que le Vendeur ; (ii) ont fait l'objet d'une mauvaise utilisation, un abus, une faute intentionnelle, un accident, une négligence de l'Acheteur ou d'un tiers, une modification ou une altération non autorisée, une utilisation dépassant la capacité nominale, un Cas de force majeure, ou un entretien inadapté ou insuffisant ; (iii) sont constitués de matériaux fournis par, ou conçus conformément aux instructions de l'Acheteur ; (iv) sont défectueux en raison de l'usure normale ; ou (v) ont été exposés à des conditions environnementales ou de fonctionnement défavorables. Les Produits et les logiciels fournis par le Vendeur, mais fabriqués ou créés par des tiers sont couverts uniquement par la garantie du fabricant et dans la mesure où ledit fabricant permet au Vendeur de transférer une garantie de tiers à l'Acheteur. Si le Vendeur s'est fié aux spécifications, informations, déclarations ou descriptions des conditions de fonctionnement ou autres données que l'Acheteur ou ses agents lui ont fournies concernant le choix ou la conception des Produits, et que les véritables conditions de fonctionnement ou que d'autres conditions diffèrent, toutes les garanties ou autres dispositions contenues dans les présentes et qui sont concernées par ces conditions seront nulles et non avenues.

(c) L'Acheteur est le seul responsable quant à la détermination de l'aptitude et de l'adéquation des Produits concernant l'utilisation envisagée par celui-ci. L'Acheteur doit s'assurer que (i) les Produits sont utilisés uniquement aux fins et de la manière appropriée pour lesquels ils ont été conçus et fournis, (ii) toutes les personnes susceptibles d'utiliser ou d'entrer en contact avec les Produits reçoivent une formation appropriée ainsi que les copies des instructions applicables et de la documentation fournies par le Vendeur, (iii) tous les tiers qui utilisent ou qui pourraient être concernés par ou qui se fient aux Produits reçoivent un avertissement clair et complet relatif aux risques associés à ceux-ci ou aux limites de leur capacité et que des méthodes de travail assurant la sécurité sont adoptées et respectées, (iv) toute note d'avertissement affichée sur les Produits n'est pas retirée ou cachée, (v) tout tiers auquel les Produits sont fournis accepte de ne pas retirer ni de cacher ces notes d'avertissement. L'Acheteur assume toutes les responsabilités en ce qui concerne les pertes, dommages ou blessures causés aux personnes ou aux biens découlant de ou liés à l'utilisation des Produits, seuls ou en combinaison avec d'autres produits ou composants.

(d) LES GARANTIES PRÉVUES DANS LE Vendeur (chacun devant être considéré comme un « **Cas de PRÉSENT ARTICLE 6 CONSTITUENT LES GARANTIES force majeure** »). Dans l'éventualité d'un Cas de force UNIQUES ET EXCLUSIVES DU VENDEUR majeure, les livraisons ou l'exécution des autres obligations du CONCERNANT LES PRODUITS ET SERVICES, ET Vendeur peuvent être suspendues pour une période de temps REMPLACENT ET EXCLUENT TOUTE AUTRE appropriée ou annulées par le Vendeur après que l'Acheteur en GARANTIE DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT, ait été informé. Cependant, le reste de l'Accord non affecté par EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS SANS S'Y LIMITER, le Cas de force majeure demeurera inchangé. Si le Vendeur TOUTE GARANTIE CONTRE DES MANQUEMENTS, ET estime que sa capacité d'exécuter les Services ou que la TOUTE GARANTIE TACITE DE QUALITÉ fourniture totale des Produits est entravée, limitée ou rendue MARCHANDE, D'USAGE DU COMMERCE ET impossible en raison d'un Cas de force majeure, le Vendeur D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. LES peut retarder la livraison des Produits et Services et répartir RECOURS PRÉVUS DANS LE PRÉSENT ARTICLE 6 l'approvisionnement disponible des Produits (sans l'obligation SONT LES SEULS RECOURS DE L'ACHETEUR POUR de devoir réaliser des approvisionnements supplémentaires de TOUTE RÉCLAMATION SANS EXCEPTION RELATIVE ces Produits) parmi ses clients sur une base que le Vendeur OU EN RAPPORT AVEC LES PRODUITS ET SERVICES. établit de manière équitable sans engager sa responsabilité en Toutes les réclamations relatives à la garantie doivent être raison d'une quelconque inexécution. Dans l'éventualité d'un reçues par le Vendeur dans le courant ou avant la fin de la Cas de force majeure, la date de livraison sera prolongée d'une période égale au retard, à laquelle s'ajoutera un délai raisonnable permettant au Vendeur de reprendre la production,

7. Limitation du recours et responsabilités. La et le prix sera ajusté équitablement afin de dédommager le responsabilité totale du Vendeur, en ce compris la Vendeur d'un tel retard ainsi que des frais et dépenses qui sont responsabilité civile, contractuelle, pour manquement, pour imputables à celui-ci.

négligence ou toute autre responsabilité pour quelque raison que ce soit, ne dépassera pas le prix payé par l'Acheteur en **9. Lois et règlements.** Le respect de toute loi, de toute vertu de l'Accord pour les Produits ou les Services donnant lieu réglementation et toute directive (« **Lois** ») relatives à à la réclamation. En aucun cas le Vendeur ne sera tenu l'installation, à l'exploitation ou à l'utilisation de Produits ou responsable des dommages spéciaux, incidents, indirects ou Services relève de la responsabilité exclusive de l'Acheteur. consécutifs pour quelque raison que ce soit. « **Les dommages** En outre, l'Acheteur doit respecter toutes les lois et **indirects** » comprennent sans s'y limiter, la perte de profits ; réglementations applicables en matière de lutte contre la l'interruption de l'activité ; la perte d'usage, de revenu, de corruption (y compris, sans s'y limiter, la loi américaine réputation ou de données ; les coûts supportés, y compris sans relative aux pratiques frauduleuses à l'étranger [FCPA] de s'y limiter, les coûts financiers, de carburant ou d'énergie ; la 1977, la loi britannique relative à la répression et la prévention perte ou les dommages causés aux biens ou aux équipements ; de la corruption [UK Bribery Act] et toutes les législations et la dépollution environnementale. Toute action en justice nationales en matière de lutte contre la corruption). À ce titre, fondée sur ou se rapportant à l'Accord (que celle-ci soit basée l'Acheteur ne fera aucune offre, aucun paiement ou cadeau, ne sur la responsabilité civile, contractuelle, pour manquement ou promettra pas de payer ou de donner et n'autorisera pas, négligence ou sur toute autre responsabilité pour quelque directement ou indirectement, une promesse, ou un paiement raison que ce soit), doit être intentée au cours de l'année suivant ou un cadeau de valeur à un fonctionnaire, à un parti politique la date d'expédition des Produits ou de fourniture des Services. ou à ses dirigeants ou à toute personne en sachant ou en ayant Le Vendeur n'assume aucune obligation ou responsabilité des raisons de de croire que la totalité ou une partie de cet quant aux conseils techniques donnés ou non, ou aux résultats argent ou objet de valeur sera offerte, donnée ou promise dans obtenus. Le Vendeur a établi ses prix et a conclu l'Accord en le but d'influencer une décision ou un acte en faveur du prenant en compte les limites de responsabilité et autres Vendeur ou de l'Acheteur ou d'obtenir autrement un avantage conditions générales stipulées dans les présentes. indu. L'Accord est régi par le droit belge, à l'exclusion des règles de conflits de lois. Tout litige entre les parties relèvera

8. Force Majeure. Le Vendeur n'est pas responsable de de la compétence exclusive des tribunaux de Kortrijk. l'inexécution de ses obligations causée par des catastrophes L'application de la Convention des Nations Unies sur les naturelles ; des actes de l'Acheteur ; les guerres (déclarées ou contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique non) ; le terrorisme ou toute autre action criminelle ; les pas. incendies ; les inondations ; les conditions climatiques ; le sabotage ; les grèves, ou les troubles publics ou sociaux ; des **10. Dessins.** Tout design, plan, dessin ou autre

demandes des autorités publiques, des restrictions, des lois ou information fournies à l'Acheteur demeurent la propriété réglementations, l'indisponibilité ou le retard des services ou exclusive du Vendeur. L'Acheteur n'est pas autorisé, sans le transports publics ; une défaillance des fournisseurs ou autres consentement écrit préalable du Vendeur, à copier ou divulguer incapacités d'obtenir les matériaux nécessaires ; un embargo ou ces informations à des tiers. tout autre événement ou cause hors du contrôle raisonnable du

11. Annulation. L'Acheteur ne peut pas annuler de commandes sauf si des frais d'annulation sont payés par l'Acheteur au Vendeur, qui comprendront : (a) tous les coûts et dépenses engagés par le Vendeur, et (b) une somme forfaitaire correspondant au minimum à 10 % du prix total des Produits destinée à indemniser le Vendeur pour les perturbations dans la planification et la production de ses produits ainsi que tous les autres coûts indirects et administratifs causés par cette annulation.

12. Contrôle des exportations. Certains Produits sont susceptibles d'être soumis aux contrôles des exportations en vertu des Lois des États-Unis et d'autres pays ou en vertu du droit européen. L'Acheteur doit respecter toutes ces Lois et ne peut exporter, réexporter ou expédier les Produits, de manière directe ou indirecte, qu'en conformité avec ces Lois.

13. Dispositions générales. L'Accord constitue la totalité de l'accord entre les parties et remplace toutes les autres communications entre les parties concernant l'objet de l'Accord. Les devis du Vendeur sont des offres qui ne peuvent être acceptées que dans leur intégralité. Aucune condition, aucun usage commercial, aucune conduite habituelle, aucun arrangement ou aucun accord visant à modifier, expliquer, rejeter, ou compléter l'Accord ne liera les parties à moins d'avoir fait l'objet d'un document écrit signé par les deux parties, et faisant expressément référence à l'Accord. Aucune modification ou objection ne peut être causée par la réception, la confirmation ou l'acceptation de bons de commande, de formulaires d'instructions d'expédition, ou tout autre document du Vendeur contenant des conditions supplémentaires ou distinctes de celles énoncées dans les présentes. Aucune renonciation par l'une ou l'autre des parties de se prévaloir d'un(e) quelconque violation ou manquement ou d'introduire un recours, ni aucune conduite habituelle, ne sera considérée comme une renonciation d'agir contre toute autre violation ou contre tout autre manquement, ou comme une renonciation à tout droit ou recours, sauf si cette renonciation fait l'objet d'un document écrit et signé par les deux parties, se référant expressément à l'Accord. Rien dans l'Accord ne confère à une personne autre que le Vendeur et l'Acheteur un quelconque droit ou recours en vertu ou en raison de cet Accord. Toutes les erreurs typographiques ou de rédaction faites par le Vendeur dans tout devis, toute confirmation ou publication pourront faire l'objet de corrections.

Les versions anglaises (English), et néerlandaises (Nederlands) des Conditions générales de vente peuvent être consultées à l'adresse

<http://www.reznor.eu/en/be/downloads/other-files> et sont disponibles sur demande.